



Texdecor - Casamance
2, rue d'Hem
59780 WILLEMS
France

Votre message du
21-02-2023

Votre référence

Date
09-03-2023

Rapport d'analyse 23.00975.07

Essais demandés :
EN 1021-1 (2014)

**Evaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés - Source
d'allumage: cigarette en combustion**

EN 1021-2 (2014)

**Evaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés – Source
d'allumage: Flamme équivalente à une allumette**

Echantillon id	Informations fournies par le client	Date de réception
T2304121	4646	21-02-2023

Gina Créelle
Responsable de la commande de tests

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, sans permission écrite de Centexbel.
Les résultats d'analyse valent pour les échantillons reçus. Centexbel n'est pas responsable de la représentativité des échantillons.
Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Référence: T2304121 - 4646

Evaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés - Source d'allumage: cigarette en combustion

Date de la fin de l'essai 27-02-2023
Norme appliquée EN 1021-1 (2014)

Déviaton de la norme -

Conditionnement 23°C, humidité relative 50%

Basé sur informations données par le client: les éprouvettes ne sont pas nettoyées

Rembourrage T 23140 (Recticel) - mousse non-ignifugée - ± 22 kg/m³

	1	2
Critères de combustion		
Combustion évoluant dangereusement	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non
Combustion jusqu'aux extrémités	non	non
Combustion a travers toute l'épaisseur	non	non
Combustion pendant plus de 1 heure	non	non
Examen final / combustion progressive	non	non
Critères d'inflammation		
Inflammation	non	non
	non-allumage	non-allumage

Conclusion Non-allumage

Les résultats d'essai suivants ne se rapportent qu'à l'allumabilité de la combinaison des matières dans les conditions particulières d'essai ; ils ne sont pas destinés à un moyen d'évaluer le risque total du feu des matières utilisées.

Référence: T2304121 - 4646

Evaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés – Source d'allumage: Flamme équivalente à une allumette

Date de la fin de l'essai 27-02-2023
 Norme appliquée EN 1021-2 (2014)
 Déviation de la norme -
 Conditionnement 23°C, humidité relative 50%
 Basé sur informations données par le client: les éprouvettes ne sont pas nettoyées
 Rembourrage T 23140 (Recticel) - mousse non-ignifugée - ± 22 kg/m³
 Temps d'application de la flamme (s) 15

	1	2	3
Critères de combustion			
Combustion évoluant dangereusement	non	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non	non
Combustion jusqu'aux extrémités	non	non	non
Combustion a travers toute l'épaisseur	non	non	non
Fumées/chaleur/incandescence plus de 60 min	non	non	non
Examen final / combustion progressive	non	non	non
Critères d'inflammation			
Combustion évoluant dangereusement	non	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non	non
Flammes jusqu'aux extrémités	non	non	non
Flammes a travers toute l'épaisseur	non	non	non
Inflammation > 120 s	non	non	non
Persistance de flamme (s)	1	0	1
	non-allumage	non-allumage	non-allumage

Conclusion Non-allumage

Les résultats d'essai suivants ne se rapportent qu'à l'allumabilité de la combinaison des matières dans les conditions particulières d'essai ; ils ne sont pas destinés à un moyen d'évaluer le risque total du feu des matières utilisées.